INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 3 JUILLET 2023 19 H 33 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE LAURENCE MARTEL, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

Sont présents les conseillers :
Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :
Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe

2023/07-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2023/07-02

ORDRE DU JOUR

La présidente fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2023/07-03

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

a) DÉPÔT DES RAPPOTS

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter comme dépôt les états financiers 2022 ainsi que le rapport du vérificateur préparé par la firme Mallette, s.e.n.c.r.l. et présenté par madame Geneviève Arsenault, CPA AUDITRICE, CA chez Mallette, s.e.n.c.r.l.

b) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT la page s51 du rapport financier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 104 811 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

INITIALES DU MAIRE
LM
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Ragueneau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2023/07-04

PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 28 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2023.

2023/07-05

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION Nº 2023/06-09

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction, corrigeant une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

2023/07-06

RAPPORT DU MAIRE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité terminée le 31 décembre 2022 soit accepté comme dépôt et que ce rapport soit distribué par la poste à chacun des contribuables de la municipalité.

2023/07-07

DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT UNE ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière-trésorière adjointe dépose d'une décision rendue par la Commission municipale du Québec le 12 juin 2023 dans le dossier d'une enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant monsieur Raymond Lavoie.

2023/07-08

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives et que cet officier est désigné sous le nom de « greffier-trésorier » (réf. : article 179 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal, et un greffier-trésorier (réf. : article 210 du Code Municipal);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CONSIDÉRANT QUE si le conseil le juge opportun, il peut nommer une seule personne pour remplir les charges de directeur général et de greffier-trésorier (réf. : article 210 du Code Municipal);

CONSIDÉRANT les résolutions 2023/01-31 et 2023/05-13;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Steve Berthiaume soit nommé directeur général et greffier-trésorier pour la municipalité de Ragueneau, et ce, à compter du 10 juillet 2023;

QUE la mairesse suppléante, Laurence Martel, soit autorisée à signer l'entente de travail à intervenir entre monsieur Berthiaume et la Municipalité;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Steve Berthiaume, soit autorisé à signer tous les effets bancaires et documents pour et au nom de la municipalité de Ragueneau, et ce, conjointement avec le maire monsieur Raymond Lavoie, ou en l'absence du maire, par le maire suppléant, et ce, à compter du 10 juillet 2023.

2023/07-09

ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un déboursé de 894 $ plus taxes en paiement de l'adhésion annuelle ainsi qu'un déboursé de 414 $ taxes comprises pour l'option assurance à l'ADMQ de la greffière-trésorière adjointe, madame Edith Martel, à l'ADMQ.

2023/07-10

DEMANDE D'APPUI – PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE VITALISATION, ISSUE DU VOLET 4-SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – CLOS DU RUISSEAU VERT

ATTENDU QUE l'entreprise Clos du Ruisseau Vert veut déposer le projet *Développement agrotouristique* dans le cadre de l'*Entente de vitalisation*, issue du volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le projet vise à développer des produits de notre terroir;

ATTENDU QUE le projet vise à faire rayonner la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer des projets permettant de vitaliser son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité fasse parvenir une lettre d'appui à l'entreprise Clos du Ruisseau Vert pour le projet *Développement agrotouristique.*

2023/07-11

PAIEMENT DES COMPTES FOURNISSEURS – PÉRIODE ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à payer les comptes du mois de juillet 2023 ainsi que les comptes du mois de juin 2023 qui n'ont pas encore été comptabilisés puisque la prochaine séance se tiendra le lundi 21 août 2023.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2023/07-12 **AFFAIRES NOUVELLES**

a) MOTION DE BLÂME

CONSIDÉRANT la suspension du maire, Raymond Lavoie, pour une période de 65 jours, à la suite d'une enquête en éthique et déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE ladite suspension rendue par la Commission municipale du Québec le 12 juin 2023 était applicable à partir du 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audience tenue le 5 juin 2023, le juge a très bien expliqué à monsieur Lavoie qu'il ne devait en aucun cas se rendre au bureau municipal en dehors des heures d'ouverture pendant sa suspension;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont la preuve que monsieur Lavoie s'est rendu au bureau municipal en dehors des heures d'ouverture, et ce, à plusieurs reprises, entre le 13 et le 19 juin 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une motion de blâme soit adressée au maire, Raymond Lavoie, puisque ce dernier n'a pas respecté les ordonnances émises par le juge concernant sa suspension.

b) POINT D'INFORMATION – ACHAT D'UNE PELLE SUR ROUES

Yvon Gauthier donne l'information que la pelle sur roues (résolution nº 2023/05-26) n'a pas passé l'inspection et par conséquent, l'achat a été annulé. Une étude sera effectuée afin de voir la pertinence de cette acquisition.

2023/07-13 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2023/07-14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente répond aux questions du public.

2023/07-15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 07.

Laurence Martel
Mairesse suppléante

Edith Martel
Greffière-trésorière adjointe

Je, Laurence Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.